



Adresse postale:
DDFIP 93, FO DGFIP 93 : 13 Esplanade Jean Moulin 93009 Bobigny
mobile : 06 64 93 96 71 - Web: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/093/>
courriel: fo.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr
Site Moulin : 01 48 96 62 30 Satie 01 48 96 55 41

Déclaration FO liminaire **Comité Technique Local du 17 janvier**

En 2019 ce sont 2130 emplois qui sont supprimés à la DGFIP dont 57 en Seine Saint-Denis. Ces suppressions préparent la fermeture en masse des services et des trésoreries déjà exsangues. Ce quota de suppression ne repose sur aucun chiffrage objectif des charges de travail. Comment, dans ces conditions, va-t-on pouvoir assurer encore nos missions ?

Il semblerait que la DGFIP ait trouvé la solution dans l'arsenal des propositions de CAP 2022 et des mesures législatives que le gouvernement a fait adopter à l'Assemblée Nationale.

En effet, le 20 novembre 2018, le parlement a adopté en 1ère lecture le projet de loi de finances pour 2019: dans son article 77 ter nouveau, le texte dispose que 322 parmi les plus grandes collectivités locales et EPS pourront demander à se voir déléguer, pour une période de 3 ans, la fonction actuellement exercée par le comptable public qui pourrait être soit un fonctionnaire de l'État comme le comptable public de droit commun soit un fonctionnaire territorial ou hospitalier !!!

Les agents des trésoreries concernées seraient « détachés d'office »..

Ces collectivités parmi les plus importantes ont jusqu'au 31 mars 2019 pour se décider avec une application au 1er janvier 2020.

Mais quid des autres collectivités. Pour une très large majorité d'entre elles, il est prévu qu'ils n'aient, au mieux, plus qu'une trésorerie.

Le 9 janvier le Directeur Général recevait les OS pour leur exposer sa vision, à l'horizon 2022, d'une « géographie dite revisitée » qui ressemble étrangement à ce que le ministre Darmanin qualifiait le 11 juillet 2018 de « déconcentration de proximité » !!!!

Ce qu'annonce le DG c'est tout simplement la mort du réseau comptable des trésoreries mais aussi un regroupement des SIP SIE !!!

Le réseau comptable serait organisé en back et front office.

En front office, des cadres, un par EPCI, se transformeraient en VRP pour proposer des prestations aux collectivités: analyses financières, conseils aux élus, expertise... Leur présence serait ponctuelle sur des « points de contact », dans des MSAP (maisons de services au public) dans les locaux des collectivités...mais le contact ne se ferait que sur rendez vous.

Le DG précise que, « en zone rurale ou en périphérie des centres villes, il s'agit de proposer des formes de présence qui permettent d'apporter un service là où la DGFIP ne le sera plus sous la forme traditionnelle d'une trésorerie... »

Le back office, effectuerait « les tâches industrialisables (paiement des dépenses, gestion des recettes, tenue de la comptabilité) ».

Il serait assuré, au mieux, par une ou deux structures par département ou regroupement interdépartemental.

L'industrialisation chère au DG n'est rien d'autre qu'une gigantesque usine à gaz!!!

Mais la filière GP n'est pas la seule victime de ce massacre organisé.

En effet le Directeur Général ordonne aussi:

- « un regroupement des SIP, dans la limite de 50 ETP... » idem pour les SIE

- « un resserrement des SPF sur la base quantitative du plan pluriannuel... »

Combien de SIP et de SIE vont subsister en Seine Saint Denis ?

Il poursuit « ... Ces propositions devront intégrer des hypothèses de diminution d'effectifs à l'horizon 2022... »

Il ajoute « fin 2018 SPIB fournit à chaque directeur la cible en suppressions d'emplois... »

Monsieur le directeur départemental, quelle est cette cible assignée à la Seine Saint Denis ?!!!

Déjà cette année, 28 emplois B et C sont supprimés dans les SIP pourtant déjà blêmes. Tous les services ont un besoin criant en moyens humains. Les collègues, déjà au bord de la rupture, risquent d'être débordés à une période où ils sont déjà très sollicités par d'autres missions qui ne peuvent pas être différées :

- campagne de recouvrement ;
- fin de campagne des avis (délais, gracieux, contentieux, impôts locaux) ;
missions foncières ;

Pour bâtir « ce nouveau réseau » le DG associe les Préfets à la réflexion.

Il est vrai que l'on n'est jamais de trop pour accomplir une sale besogne.

Pour conclure, **FO** exige le retrait du projet du DGFIP, l'arrêt des suppressions d'emplois et la restitution des emplois supprimés, le maintien de l'ensemble des services et trésoreries existants, avec l'attribution des moyens en personnels.

FO revendique l'arrêt des contre- réformes fiscales qui préparent la liquidation de l'impôt sur le revenu (PAS) et s'oppose à tout transfert ou délocalisation de services, à toute externalisation ou abandon de missions relevant de la DDFIP!



1989 - 2019

L'avenir ne sera pas ce qui va arriver,
mais ce que nous allons faire.

Henri Bergson